



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la Désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1  
29 novembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Comité de la science et de la technologie  
Quatrième session  
Bonn, 12-14 décembre 2000  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RECENSEMENT ET ÉVALUATION DES RÉSEAUX, INSTITUTIONS,  
ORGANISMES ET ORGANES EXISTANTS**

**Additif**

**Note du secrétariat**

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 25 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Comité de la science et de la technologie doit prendre des dispositions pour que soient entrepris un recensement et une évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer les unités d'un réseau afin de concourir à la mise en œuvre de la Convention.
2. Conformément au paragraphe 4 de la décision 13/COP.3, le bureau du Comité de la science et de la technologie a étudié, lors de sa réunion intersessions, les avantages et les inconvénients des diverses options de lancement d'une adjudication publique pour l'exécution des activités de la phase 2, et il a décidé que la manière la plus opportune et la plus productive pour mener à bien ladite phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux existants était de demander au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et aux membres de son consortium de poursuivre leur travail. Le bureau du Comité a invité le PNUE à soumettre avant le 10 novembre 2000 la composition proposée du consortium, une proposition chiffrée et un plan de travail pour l'exécution des activités de la phase 2.
3. La communication présentée par le PNUE conformément à la demande du bureau du Comité est jointe en annexe.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
PROPOSITION DE PROJET .....	3
A. Historique .....	3
B. Justification du projet et méthode suivie .....	4
C. Objectifs du projet .....	6
D. Calendrier et principaux groupes d'activités.....	8
E. Coût du projet .....	10
F. Avances de caisse .....	10
G. Cadre institutionnel, responsabilités et contributions.....	11
H. Activités de suivi et établissement de rapports.....	11
I. Responsabilité concernant les majorations de coûts.....	11
J. Réclamations présentées au PNUE par des tiers .....	12
K. Validité de l'offre jusqu'au 31 décembre 2000 .....	12

### Annexes

I. Afrique australe : généralités.....	13
II. Plan modifié de la phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, organismes et organes ayant vocation à appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification .....	16
III. Coût estimatif (en dollars) des activités de la phase 2.....	20

## PROPOSITION DE PROJET

*Titre du projet : Phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, organismes et organes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Convention : recensement pilote approfondi dans la sous-région de l'Afrique australe et gestion et enrichissement de la base de données créée au cours de la première phase*

Soumise

par

le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'organisation coordinatrice, au nom d'un consortium d'organismes et d'institutions spécialisées de l'ONU et d'organisations sous-régionales, gouvernementales et non gouvernementales concernées, au secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse aux fins d'examen par le Comité de la science et de la technologie

### **A. Historique**

1. Se référant à l'article 25 de la Convention sur la lutte contre la désertification, le Comité intergouvernemental de négociation a approuvé à sa dixième session la constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes comme étant l'une des priorités du programme de travail initial du Comité de la science et de la technologie. Le Comité devait donc entreprendre, sous la supervision de la Conférence des Parties, le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes compétents disposés à constituer les unités d'un réseau pour concourir à l'application de la Convention.
2. Ce recensement et cette évaluation devaient se faire en trois phases, à savoir :
  - a) un recensement global destiné à identifier les principales unités potentielles, en particulier les réseaux; b) un recensement et une évaluation pilotes approfondis des unités potentielles d'une région ou d'une sous-région donnée; c) la reproduction du recensement et de l'évaluation approfondis des unités dans d'autres régions et sous-régions. Les entités visées lors de ces trois phases (réseaux, institutions, organisations, organismes et organes) devaient appartenir aux secteurs gouvernemental, intergouvernemental, non gouvernemental, universitaire et privé.
3. L'exécution de la phase 1 de cette enquête a été confiée à un consortium composé de plusieurs organisations et institutions compétentes dont le PNUE a dirigé et coordonné les travaux. Le PNUE a remis le rapport actualisé final de la phase 1 le 31 janvier 2000.
4. Le secrétariat de la Convention, agissant avec l'autorisation du bureau du Comité de la science et de la technologie, a invité le consortium animé par le PNUE à faire une offre pour l'exécution des activités de la phase 2 de l'enquête, qui comprennent un recensement approfondi des réseaux et des unités en Afrique australe, la gestion, le contrôle de la qualité et le perfectionnement du site Internet/de la base de données interactive créée au cours de la première phase; et la mise en place du réseau mondial des réseaux (voir le mandat dans le document ICCD/COP(4)/CST/3).

5. Conformément à cette demande et à son mandat, le PNUE, au nom du consortium<sup>1</sup> qu'il dirige, propose de mener la phase 2 de l'enquête de la manière suivante :

## **B. Justification du projet et méthode suivie**

### Le problème

6. Le partage de l'information et la constitution de réseaux ont été reconnus comme des éléments essentiels d'une lutte véritablement efficace contre la désertification dans le monde entier. Toutefois, la mise en place de réseaux fonctionnels générateurs de valeur ajoutée exige beaucoup de ressources et de personnel et, à ce jour, bon nombre d'initiatives bien intentionnées de ce genre demeurent insuffisamment exploitées par leurs utilisateurs principaux et leurs utilisateurs secondaires éventuels. C'est le cas notamment dans les pays en développement. Pour des raisons techniques ou d'infrastructure, les réseaux sont souvent difficiles à mettre en place et à gérer; surtout, ils ont du mal à répondre aux besoins de leurs clients. D'autre part, lorsque l'on crée des plates-formes de réseaux, on néglige généralement de renforcer les moyens de les utiliser. L'absence de réseaux verticaux, dont le but est de faire en sorte que même ceux qui n'ont pas accès aux équipements électroniques peuvent néanmoins accéder à l'information, est un gros obstacle à l'aboutissement de la plupart des efforts visant à constituer des réseaux. Bon nombre des principaux intéressés qui disposent pourtant des moyens électroniques d'accès à l'information sont tellement préoccupés de se tenir au courant des progrès réalisés dans les pays développés qu'ils en négligent de constituer des réseaux adéquats dans leur propre pays en développement. S'agissant de la Convention, qui privilégie la mise en œuvre à partir de la base, il importe que l'ensemble des principaux intéressés y soient associés et que les organismes de base participent à la conception du projet. La constitution de réseaux verticaux entre tous les groupes d'utilisateurs et d'intéressés est un élément essentiel dont il faut tenir compte. La présente proposition concerne le recensement des réseaux existants qui interviennent au premier chef dans l'échange de données informatisé avec les pays développés; toutefois, elle porte également sur les réseaux qui, tout en s'appuyant sur les techniques électroniques, viennent à leur tour épauler les échanges d'informations avec la base.

### La méthode

7. Outre le recensement demandé par le Comité de la science et de la technologie de la Convention, l'exécution de projets pilotes dans la sous-région de l'Afrique australe (annexe I) a pour but d'améliorer la constitution de réseaux sous-régionaux, de renforcer les capacités nationales de lutte contre la désertification et, partant de contribuer à la création de moyens d'existence durables dans les pays de la région.

---

<sup>1</sup> Ce consortium comprend les organismes ci-après : Fondation namibienne de recherche sur le désert (Desert Research Foundation of Namibia (DRFN)), Groupe de travail sur la désertification des ONG allemandes (RIOD-NFP), Centre international de référence et d'information pédologiques (ISRIC), Secteur de l'environnement et de la gestion des terres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community (SADC-ELMS)), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Université de l'Arizona.

8. Dès que le PNUE et le secrétariat de la Convention se seront mis d'accord sur les arrangements contractuels, le PNUE confiera des tâches aux autres membres du consortium au cours des deux premiers mois de l'exécution du projet. Cette période, ainsi que la préparation de l'appel d'offres (notamment la définition du rôle de chacun des membres du consortium dans l'exécution du projet) constituent les activités préliminaires. Elles seront suivies d'une collaboration par courrier électronique concernant a) la mise au point des instruments de recensement et des critères d'évaluation aux fins du recensement approfondi des principaux réseaux/unités existants de l'Afrique australe et b) la gestion/le développement du site Internet et de la base de données. Cette étape préparatoire débouchera sur un atelier de planification où l'on mettra la dernière main aux instruments de recensement et d'évaluation, aux plans de mise en œuvre et à la répartition des tâches.

9. Il est prévu d'exposer en détail, dans les lettres de couverture servant d'introduction aux instruments de l'enquête, l'objet et le but ultime du réseau mondial de réseaux, d'institutions/d'unités ainsi que les avantages et les responsabilités qu'il comporte pour ses membres. L'instrument d'enquête viendra grossir le nombre des réseaux/institutions d'Afrique australe recensés au cours de la phase 1 et exigera d'eux des informations plus précises. Par exemple, comme dans la première phase, chaque unité sera invitée à décrire, dès le premier contact : a) sa structure, son rayon d'action, son mode de fonctionnement et sa capacité d'œuvrer à la mise en œuvre de la Convention; b) le rôle qu'elle joue dans des domaines comme la collecte et l'échange d'informations, la recherche, le transfert de technologie, les repères et indicateurs, le renforcement des capacités, l'élaboration des politiques et les activités locales; et c) les utilisateurs réels et potentiels du réseau/de l'unité et leurs besoins en matière d'information. Tous les réseaux/unités qui auront répondu au questionnaire feront l'objet d'une enquête plus poussée au cours de la phase 2 au moyen d'entretiens/d'instruments d'évaluation visant à obtenir des renseignements de fond plus détaillés sur ces différents points.

10. Les critères d'évaluation qui seront mis au point pour toutes les unités devant être interrogées analyseront leur capacité générale d'œuvrer à la mise en œuvre de la Convention, compte tenu de facteurs tels que le personnel affecté à cette tâche, les ressources disponibles, l'expérience des travaux relatifs à la désertification et le niveau d'activité. Les instruments d'enquête (lettres et questionnaires) seront envoyés à ces réseaux/unités par courrier électronique dans toute la mesure possible, et au besoin par télécopie ou par la poste. Cette étape de distribution sera suivie de visites - entretiens et consultations - auprès de chacune des parties visées par l'opération de recensement et d'évaluation. Afin d'assurer une meilleure intégration verticale du réseau, un atelier destiné à sensibiliser et former des responsables aux objectifs de la Convention sera organisé au niveau national dans le cadre des visites consultatives en question. Compte tenu des critères susmentionnés, les liens entre les principaux réseaux (y compris les lacunes et les chevauchements) seront ensuite recensés et décrits tant en Afrique australe que finalement, au cours de la phase 3, dans le reste de l'Afrique et dans le monde entier.

11. Cette opération pilote de recensement et d'évaluation approfondis des réseaux et organisations existants de la sous-région de l'Afrique australe qui présentent un intérêt pour la Convention concernerait les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires, les organismes paraétatiques, les établissements de recherche et universitaires ainsi que les organisations internationales, et évaluerait leur capacité d'œuvrer à la mise en œuvre effective de la Convention ainsi que leurs besoins en la matière.

12. La gestion et le perfectionnement du site Internet interactif et de la base de données correspondante consisterait notamment à tenir à jour et contrôler la qualité des données introduites au cours de la phase 1 (à l'échelle mondiale) et à y ajouter continuellement des informations provenant de la sous-région. Le moteur de recherche et le potentiel linguistique de la base de données seraient également enrichis et affinés. Des liens seraient noués avec d'autres réseaux et bases de données connexes tels que le réseau du PNUE et ceux d'autres conventions (Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et Convention des Nations Unies sur les changements climatiques) en vue de leur regroupement éventuel. On étudierait également la possibilité d'établir des liens avec d'autres moteurs de recherche à usage commercial, général ou autre (par exemple Alta Vista, Google) et avec des sites de répertoires (Yahoo, par exemple).

13. La base de données serait mise en œuvre dans le cadre de la sous-région, par le biais notamment du renforcement des capacités des utilisateurs locaux. Les visites et ateliers nationaux évoqués ci-dessus fourniraient les informations de base pour les mesures à prendre et constitueraient la première étape de l'activation du réseau. Les instruments et méthodes de recensement que nécessiterait la mise en place de la base de données à l'échelle mondiale seraient également perfectionnés et mis à l'épreuve.

14. La possibilité d'élaborer une base de données sous-régionale et de la relier à la base de données de la phase 1 ou au réseau mondial sera également étudiée et des essais seront effectués au cours de la phase 2 si les membres du consortium jugent opportun de le faire. Une étude de la possibilité de décentraliser l'accueil et la gestion de la base de données serait réalisée aux fins d'examen par le Comité de la science et de la technologie.

15. Un projet de stratégie serait élaboré en vue de reproduire le recensement approfondi dans d'autres sous-régions d'Afrique et dans d'autres régions au cours de la phase 3 et de mettre en place un réseau mondial de réseaux aux fins d'application de la Convention.

16. Les principales activités proposées sont présentées sous forme de plan modifié (annexe II).

17. Ce projet serait achevé en deux ans; le PNUE présenterait un rapport d'activité à la cinquième session de la Conférence des Parties en 2001 et soumettrait le rapport final à la sixième session de la Conférence des Parties.

### **C. Objectifs du projet**

18. Les objectifs visés sont les suivants :

a) Élaboration de critères pour une évaluation plus poussée des institutions, organismes et réseaux;

b) Mise au point des méthodes et instruments de recensement et d'évaluation (questionnaires et entretiens et dossiers de formation pour la mise en œuvre de la base de données aux niveaux national et sous-national) en vue de procéder à des recensements pilotes approfondis et d'évaluer plus avant les unités potentielles dans la sous-région de l'Afrique australe;

c) Évaluation approfondie des principaux réseaux et unités existant en Afrique australe et définition plus précise de leur rôle par rapport à différents articles (16 à 18 et 19) de la Convention;

d) Identification et description plus poussées des liens existant entre ces principaux réseaux d'Afrique australe, y compris les lacunes et les chevauchements éventuels; description globale des liens entre ces réseaux et les autres réseaux de la région;

e) Perfectionnement du système de gestion du site Internet/de la base de données interactive : i) poursuite de la mise à jour et du contrôle de la qualité des données introduites; ii) amélioration et élargissement de la conception de la base de données pour qu'elle puisse accueillir les données de la phase 2; iii) développement et amélioration des capacités du moteur de recherche et des capacités d'introduction/de recherche de données dans différentes langues européennes; et iv) création de liens et regroupement éventuel avec d'autres bases de données et réseaux connexes (par exemple ceux du PNUE, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre sur les changements climatiques) et étude plus poussée de la possibilité d'établir des liens avec les moteurs de recherche/sites de répertoires commerciaux;

f) Étude et exploitation des possibilités de mettre au point et d'appliquer un module sous-régional de la base de données selon que les membres du Consortium le jugeront utile;

g) Planification et mise en route de l'exploitation du réseau mondial des réseaux;

h) Établissement d'un projet de stratégie à long terme concernant l'accueil et la gestion du site Internet/de la base de données, y compris l'étude des possibilités de décentraliser l'accueil et les services de gestion de la base de données dans la sous-région de l'Afrique australe;

i) Élaboration d'une stratégie en vue d'effectuer d'autres opérations de recensement et d'évaluation approfondis d'unités potentielles dans d'autres régions et/ou sous-régions (par exemple la reproduction des activités de la phase 2 dans d'autres régions) et définition des méthodes correspondantes;

j) Formulation d'un projet de stratégie en vue de mettre en place un réseau mondial d'institutions, d'organismes et d'organes aptes à concourir à la mise en œuvre de la Convention;

k) Élaboration d'un rapport final concernant le projet et présentation dudit rapport au Comité de la science et de la technologie.

**D. Calendrier et principaux groupes d'activités\***

Description de l'activité	Membre(s) du Consortium qui y participe(nt)	Calendrier : nombre de mois à partir du début des opérations	Observations
<b>A. Recensement et évaluation approfondis des réseaux et unités en Afrique australe</b>			
Activités préliminaires**	Tous	-2-0	
A.1. Mise au point des instruments d'enquête	Tous	1-2	
A.2. Mise au point des critères d'évaluation	Tous	1-2	
A.3. Mise au point des dossiers de formation (d'exploitation)	DRFN, RIOD	1-2	
A.4. Réunion de planification	Tous	2	
A.5. Traduction des instruments d'enquête	DRFN et PNUE	3	
A.6. Contacts initiaux/correspondance avec les parties faisant l'objet de l'enquête	SADC, DRFN, Centres de liaison nationaux, RIOD	4	
A.7. Planification détaillée des missions d'enquête	DRFN, SADC, RIOD, Centres de liaison nationaux	5	
A.8. Missions nationales consultatives d'enquête dans les pays d'Afrique australe	Équipes d'enquête (DRFN consultants)	6-10	voir le point B.3 ci-dessous
A.9. Rassemblement et analyse des résultats de l'enquête : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des utilisateurs réels et potentiels</li> <li style="padding-left: 20px;">Analyse des liens entre les réseaux</li> <li>• Analyse des besoins d'information</li> <li>• Analyse des rôles, avantages et responsabilités (principes de travail)</li> </ul>	DRFN, SADC, RIOD, PNUE	11-14	



Description de l'activité	Membre(s) du Consortium qui y participe(nt)	Calendrier : nombre de mois à partir du début des opérations	Observations
A.10. Élaboration d'un projet de stratégie en vue d'un recensement mondial au titre de la phase 3 (reproduction de la phase 2 dans d'autres régions et mise en place d'un réseau mondial de réseaux)	Le PNUE établira un projet en vue d'une conférence par courrier électronique avec d'autres membres	15-17	
A.11. Atelier de synthèse	Tous	18	
A.12. Élaboration et présentation du projet de rapport final	PNUE	19-24	
<b><i>B. Gestion et contrôle de la qualité du site Internet/de la base de données interactive</i></b>			
B.1. Examen et analyse des informations fournies par les recensés au cours de la phase 1	Université d'Arizona, ISRIC, RIOD	3-6	
B.2. Gestion et mise à jour des données	Université d'Arizona, ISRIC, RIOD, DRFN	4-8	
B.3. Mise en œuvre de la base de données <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre à l'échelle sous-régionale (y compris la formation dans le sens vertical au niveau national)</li> <li>Mise en œuvre au niveau mondial</li> </ul>	DRFN et RIOD avec centres de liaison nationaux, PNUE, Université d'Arizona	4-24	
B.4. Perfectionnement du moteur de recherche et de la conception de la base de données, établissement de liens avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres bases de données connexes, par exemple le réseau du PNUE, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques</li> <li>Des moteurs de recherche commerciaux et autres et des sites de répertoires sur Internet</li> <li>Étude des liens commerciaux</li> </ul>	Université d'Arizona avec les contributions d'autres membres du Consortium	1-24	

Description de l'activité	Membre(s) du Consortium qui y participe(nt)	Calendrier : nombre de mois à partir du début des opérations	Observations
B.5. Élaboration d'une stratégie à long terme pour l'accueil et la gestion du site Internet et de la base de données sur Internet, y compris :	Université d'Arizona, PNUE	20-22	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport technique sur les besoins en matière de base de données</li> <li>• Étude analytique de la faisabilité d'une base de données sous-régionale décentralisée et des unités qui pourraient l'accueillir</li> </ul>	Université d'Arizona  DRFN	8-2  18-22	

\* Pour de plus amples détails, se reporter à l'annexe II.

\*\* Les activités préliminaires comprennent notamment la mise au point des modalités de l'accord conclu entre le PNUE (au nom du Consortium) et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification (au nom du CST/COP/CCD), le virement de fonds pour permettre au PNUE de mettre la dernière main aux accords et marchés passés avec d'autres membres du Consortium. On estime que ces activités devraient durer environ deux mois (voir ci-dessus mois décomptés de -2 à 0). La mise en œuvre effective durera 24 mois après l'achèvement des activités préliminaires.

#### **E. Coût du projet**

19. Le coût total du projet est de 655 000 dollars. Un budget détaillé est présenté à l'annexe III.

#### **F. Avances de caisse**

20. Assurant la coordination des activités d'exécution du projet, le PNUE procédera à une estimation trimestrielle des besoins en liquidités, en se reportant au budget qui figure à l'annexe III et en calculant assez large pour qu'il y ait suffisamment de liquidités disponibles jusqu'au versement suivant. Une demande de fonds sera alors adressée au chef du service financier du secrétariat de la Convention (au nom du Comité de la science et de la technologie). Le PNUE présentera en outre chaque trimestre un relevé des dépenses effectuées au titre du projet avec le détail des dépenses par sous-projet. Au vu du relevé des dépenses et de la demande d'avance supplémentaire, le chef du service financier du secrétariat de la Convention versera au PNUE un montant global pour l'ensemble des sous-projets.

21. Chaque membre du Consortium participant à l'exécution du projet estimera globalement ses besoins de liquidités par trimestre, en prévoyant une marge lui permettant de disposer de liquidités suffisantes avant le versement suivant, et enverra sa demande de fonds au chef du Service de la gestion du Fonds. Il présentera en outre tous les trimestres un relevé des dépenses

par (sous-) projet. Compte tenu du relevé des dépenses et de la demande d'avance supplémentaire, le chef du service de la gestion du Fonds du PNUE versera aux membres du Consortium un montant global.

### **G. Cadre institutionnel, responsabilités et contributions**

22. Le PNUE, en tant que coordonnateur du Consortium, assume la responsabilité des activités d'exécution du projet, notamment la signature du contrat avec le Comité de la science et de la technologie au nom des membres du Consortium, l'élaboration des contrats de sous-traitance ou des sous-projets avec les membres du Consortium, compte tenu de leurs propositions de contributions et des apports convenus à l'échelle du Consortium, le recrutement de consultants pour des tâches spécifiques, en tant que de besoin et avec l'accord du Consortium, l'évaluation des contributions et des apports et l'élaboration des rapports nécessaires.

23. Tous les membres du Consortium et organisations participantes sont tenus de travailler en interaction pour mettre le projet en œuvre. Conformément au mandat et compte tenu des compétences, connaissances et informations spécifiques de chacun, les membres du Consortium et les organisations participantes assumeront les responsabilités et apporteront les contributions indiquées dans la section 4 (calendrier et activités) du présent document ou dans le contrat de sous-traitance conclu séparément. Un comité directeur composé de membres du Consortium et d'organisations participantes donnera des avis sur la mise en œuvre du projet. Au cours de l'exécution du projet, des tâches complémentaires pourront être confiées à différents membres du Consortium, selon les besoins, et compte tenu des avantages que chacun offre.

### **H. Activités de suivi et établissement de rapports**

24. Le PNUE, en tant que coordonnateur du Consortium, surveillera l'avancement des travaux et établira un rapport à moyen terme à partir des contributions et des éléments reçus des membres du Consortium et des organisations participantes. En étroite collaboration avec eux, il établira le rapport final et présentera au Comité de la science et de la technologie les résultats qu'ils auront convenu de lui présenter.

25. Le PNUE présentera tous les trimestres des relevés de dépenses par projet et des relevés finaux pour l'ensemble du projet, y compris tous les sous-projets, faisant apparaître le montant inscrit au budget pour l'année et, séparément, les engagements non réglés. Les membres du Consortium et les organisations participantes présenteront tous les trimestres au PNUE des relevés de dépenses par sous-projet et des relevés finaux pour le sous-projet, faisant apparaître le montant inscrit au budget pour l'année et, séparément, les engagements non réglés.

### **I. Responsabilité concernant les majorations de coûts**

26. Les membres du Consortium et les organisations participantes sont autorisés à engager des dépenses au titre de l'un quelconque des postes du budget avec un dépassement maximum de 20 % par rapport au montant prévu dans le projet (sous-projet), à condition qu'il n'y ait pas de dépassement du coût total du projet (sous-projet). Toute majoration de coûts pour un poste budgétaire donné, au-delà de ces 20 %, devra être absorbée par le membre du Consortium ou l'organisation participante concerné, à moins que le PNUE n'ait au préalable donné son accord. Tout dépassement du montant total d'un sous-projet sera pris en charge par le membre du

Consortium et/ou l'organisation participante concerné à moins que le PNUE n'ait donné au préalable son accord par écrit, après avoir eu confirmation de la part du Comité de la science et de la technologie que celui-ci prendrait en charge les éventuels dépassements de coûts.

**J. Réclamations présentées au PNUE par des tiers**

27. Chacun des membres du Consortium répondra aux réclamations qui pourraient être présentées par des tiers au PNUE et à son personnel et les mettra hors de cause en cas de réclamation ou d'action en responsabilité résultant d'opérations effectuées par le membre du Consortium ou l'organisation participante en question selon le présent descriptif de projet, à moins que le membre du Consortium, l'organisation participante et le PNUE aient constaté que la responsabilité ou la réclamation résultait d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle du personnel du PNUE.

**K. Validité de l'offre jusqu'au 31 décembre 2000**

## Annexe 1. Afrique australe : généralités

### 1. Introduction

#### 1.1 *La région de la SADC et la désertification*

Quatorze pays sont membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Ces pays ont ratifié la Convention sur la lutte contre la désertification. Dans la région de la SADC, les conditions environnementales sont extrêmement variées (climat humide ou sous-humide, aridité ou semi-aridité et diversité des écosystèmes : forêts ombrophiles, terres boisées, savanes, zones désertiques et milieux marins), mais tous les pays font face au phénomène de désertification qui se manifeste sous une forme ou sous une autre. La dégradation des terres et la perte de productivité des systèmes naturels affectent gravement les moyens d'existence des populations et le développement durable.

Les pays ou territoires voisins que sont les Comores, le Congo (Brazzaville), Madagascar et la Réunion (département français) ne sont pas associés à la SADC bien qu'ils présentent des similitudes avec certains États membres de la Communauté en ce qui concerne leur situation environnementale et leur cadre socio-politique. Ils ont donc été pris en compte dans la présente proposition visant la région de la SADC.



**Figure 1.** Les 14 États membres de la SADC apparaissent en noir ou en grisé. La Namibie, qui est le pays le plus aride au sud du Sahara et qui accueille la Fondation namibienne de recherche sur le désert (Desert Research Foundation of Namibia - DRFN), est représentée en noir. Les États ou territoires "associés" que sont les Comores, le Congo (Brazzaville), Madagascar et la Réunion (France) ne sont pas mis en évidence.

La désertification peut se présenter sous des formes diverses selon les pays. Les déboisements et les coupes illégales sont les principales sources de préoccupation dans des pays tels que la République démocratique du Congo, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, lesquels s'attaquent souvent à ces problèmes en lançant des projets de boisement et des opérations de plantation d'arbres, tandis que, dans des pays comme la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, ce sont des réformes agraires inadéquates qui conduisent à de fortes densités de population et à des degrés élevés d'exploitation des terres. Ces divers facteurs aggravent les pressions qui s'exercent sur les terres dans certaines zones, en particulier dans les

anciens "foyers nationaux" et sur les terres communales. Au Botswana, la pose de clôtures pour le bétail et la faune sauvage impose de fortes contraintes aux formes de gestion des parcours axées sur la transhumance. Au Mozambique par exemple, qui a récemment dû faire face à des guerres, la population est répartie de manière inégale et est fortement concentrée dans les zones côtières. Lors des plus récentes inondations qui ont eu lieu en Afrique australe, la basse vallée du Zambèze a été très gravement affectée, en raison essentiellement d'une mauvaise gestion de l'environnement dans la haute vallée, et il s'agit là d'un phénomène clairement lié à la désertification. L'érosion des sols et le ravinement menacent gravement les populations rurales et la production agricole dans les zones montagneuses d'Afrique australe et correspondent, au Lesotho et au Swaziland par exemple, aux principales formes de désertification. Les États insulaires tels que Maurice et les Seychelles font face à des problèmes d'approvisionnement en eau douce et de sécurité en la matière, dus par exemple à la culture à grande échelle de la canne à sucre dont dépendent leurs économies. L'érosion des sols côtiers constitue une menace supplémentaire. L'Angola est perçu comme un pays riche en raison de ses ressources naturelles, mais l'impossibilité dans laquelle il a été de les gérer correctement et d'autres effets de la guerre entravent leur utilisation rationnelle.

Bien que les manifestations de la désertification puissent différer par leur nature et leur ampleur selon les pays et même à l'intérieur des pays, il existe des similitudes et des parallèles fondamentaux importants. Le point commun le plus important est la menace que la désertification fait peser sur les moyens d'existence des habitants. La pauvreté qui frappe nettement plus que les trois quarts de la population est plus accentuée dans les communautés déjà marginalisées. Surtout dans les moments d'extrême variabilité de l'environnement, en cas de sécheresse et d'inondation notamment, leur existence précaire est très fortement menacée. Comme l'on prévoit que les changements climatiques mondiaux entraîneront des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus graves que par le passé, la lutte contre la désertification peut être considérée comme une importante mesure de prévention visant à rendre moins précaire la vie des populations marginalisées.

Tous les pays de la région de la SADC ont certains traits communs tels qu'une croissance rapide de la population (le taux moyen de croissance est supérieur à trois pour cent) et un taux extrêmement élevé d'infection par le VIH/sida qui entraîne une forte mortalité, ce qui affecte gravement la structure de la population ainsi que l'économie et les moyens d'existence des habitants de la région. En milieu rural, ces réalités peuvent influencer fortement sur les possibilités de lutter contre la désertification et d'assurer en définitive la sécurité des moyens d'existence ainsi que sur les chances de succès de cette lutte. Elles peuvent même être déterminantes à cet égard.

Dans la région de la SADC, les systèmes politiques et les structures étatiques sont essentiellement centralisés et sont rarement conçus pour atteindre les populations même si des plans de décentralisation sont souvent évoqués. Cependant, c'est au niveau des collectivités, des ménages et des individus que la sécurité des moyens d'existence peut être assurée et que la gestion durable des ressources naturelles est pratiquée. Les gouvernements devraient créer des cadres politiques propices et aider à établir les capacités nationales nécessaires pour faciliter le développement et la gestion durable des ressources naturelles. À ce jour, les capacités de gestion à tous les niveaux, y compris ceux des structures publiques et privées, sont peu développées et dépendent souvent de l'appui de l'État et des donateurs.

## ***1.2 Aperçu général des réseaux existants de la SADC dans le contexte de la Convention sur la lutte contre la désertification***

Les gouvernements nationaux de la région de la SADC sont attachés au développement durable et à la lutte contre la désertification ainsi qu'en témoigne le fait que les États membres ont signé la Convention sur la lutte contre la désertification. En outre, la plupart d'entre eux ont signé d'autres conventions connexes touchant l'environnement telles que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Un certain nombre de pays de la SADC ont lancé des programmes nationaux d'action dans le contexte de la Convention sur la lutte contre la désertification. Des structures établies soit par des gouvernements soit par des ONG sont en place et ont des représentants qui participent souvent aux travaux des comités directeurs de ces programmes visant les communautés. Il semble cependant que les processus engagés dans les divers pays suivent des voies très différentes et sont actuellement à des stades d'exécution différents.

Le réseau d'ONG de la SADC constitué dans le contexte de la Convention sur la lutte contre la désertification a évolué depuis la création du Réseau international des organisations non gouvernementales pour la lutte contre la désertification (RIOD) en 1994. Plusieurs tentatives ont été faites pour établir (à l'échelle de la SADC) des structures régionales fonctionnelles destinées à faciliter les flux et les échanges d'informations et le renforcement des capacités pour lutter contre la désertification. Le Secteur de l'environnement et de la gestion des terres (Environment and Land Management Sector - ELMS), situé à Maseru (Lesotho) a été chargé de jouer un rôle de facilitation et de coordination auprès des gouvernements des États membres de la SADC ainsi que des ONG. Sur la recommandation de l'ELMS, le Conseil des ministres a désigné plusieurs "centres d'excellence" comme institutions chefs de file pour les questions environnementales au sein de la SADC. Le Centre de formation et de recherche de Gobabeb (Gobabeb Training and Research Center - GTRC) en Namibie par exemple sert d'institution chef de file pour la recherche sur la désertification, le renforcement des capacités et l'établissement de réseaux. Sous l'égide du RIOD, les ONG de la SADC ont élu le nouveau centre de liaison des ONG de la SADC en avril 2000 parce que le précédent organisme chef de file avait renoncé à ses fonctions. La *Zambian Alliance of Women (ZAW)* a ainsi été élue centre de liaison, la *DRFN* faisant quant à elle fonction d'organisme d'appui. La *DRFN* gère aussi le réseau environnemental *NETWISE* qui fonctionne à l'échelle de la SADC. L'ELMS a aussi été à l'origine d'un réseau désigné sous le nom de Comité consultatif scientifique et technique multidisciplinaire (Multi-Disciplinary Scientific and Technological Consultative Committee - MSTCC). Un plan d'action a été élaboré pour ce Comité, mais son fonctionnement a été entravé par le manque de fonds. La *DRFN* a aussi été désignée comme secrétariat du MSTCC. Dans le cadre de la phase 1 des travaux de recensement et d'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes présentant un intérêt pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la région de la SADC a inscrit comme membres du réseau de la SADC 84 entités désireuses de coopérer figurant parmi les ONG, les organisations communautaires, les organismes publics, les institutions paraétatiques, les organismes de recherche et les universités ainsi que les organismes internationaux (voir *DRFN*, 1999). Ces organisations venaient uniquement de la région proprement dite de la SADC. Un certain nombre de réseaux ayant un rapport avec la Convention sur la lutte contre la désertification mais ne relevant pas strictement de cet instrument ont été établis dans la sous-région (réseau SADC-NRM et réseau SADC pour la réforme agraire par exemple).

**Annexe II. Plan modifié de la phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, organismes et organes ayant vocation à appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification**

Résultats	Principales activités	Indicateurs
<p>1. Exécution d'un recensement et d'une évaluation pilotes approfondis des réseaux et organisations de la sous-région de l'Afrique australe ayant un rapport avec la mise en œuvre de la Convention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionner l'instrument d'enquête aux fins de la phase 2 : questionnaires et entretiens personnels; dossiers de formation</li> <li>• Donner des précisions sur les entités de l'Afrique australe ayant effectivement répondu au questionnaire de la phase 1 (y compris des renseignements sur l'infrastructure, le mode de fonctionnement, la volonté et la capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Convention)</li> <li>• Indiquer les catégories d'utilisateurs finals existants et potentiels de la base de données, indiquer leur répartition géographique et le renforcement de capacité dont ils ont besoin pour collaborer activement au réseau</li> <li>• Étudier les besoins des utilisateurs existants et potentiels en matière d'information et examiner dans quelle mesure ces besoins sont satisfaits compte tenu des dispositions des articles 16 à 18 et de l'article 19 de la Convention</li> <li>• Décrire les liens que les principaux réseaux existants ou envisagés de la sous-région ont noués entre eux et avec les réseaux d'autres sous-régions</li> <li>• Présenter aux utilisateurs existants et potentiels la structure du réseau, les tâches, responsabilités et avantages liés au fait d'appartenir au réseau et les objectifs et avantages du renforcement des réseaux à divers niveaux, ainsi que les méthodes applicables à cet égard</li> <li>• S'assurer de la participation active des centres nationaux de liaison (gouvernement, ONG et organisations communautaires) à l'exécution du recensement approfondi</li> <li>• Mettre à l'épreuve et renforcer la circulation de l'information pertinente entre la base et les niveaux où sont prises les décisions par une mise en réseau "verticale"</li> <li>• Faire prendre conscience de la nécessité d'apporter une réelle contribution à la base de données et aux réseaux pertinents et de les mettre à profit et renforcer les capacités nécessaires à cette fin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier initial est organisé pour mettre au point les instruments d'enquête et élaborer un plan d'action</li> <li>• Recensement des réseaux et unités pertinents de la sous-région par correspondance et dans le cadre d'entretiens personnels et réunions consultatives au niveau national accordant toute l'attention voulue aux programmes de formation et d'enseignement</li> <li>• Tous les pays partenaires participent à un atelier de synthèse multinational (au moins un participant par pays) en vue d'examiner le projet de rapport final sur l'enquête (y compris la documentation pertinente pour les différents pays)</li> <li>• Interface active du site Internet avec l'instrument d'enquête accessible en ligne</li> </ul>



Résultats	Principales activités	Indicateurs
<p>2. Gestion et enrichissement continu de la base de données constituée pendant la phase 1 grâce à l'introduction de nouvelles données provenant de la sous-région et du monde entier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la gestion de la base de données interactive créée sur Internet pendant la phase 1 (pour le monde entier), y compris le contrôle de la qualité et l'enregistrement de toute nouvelle réponse au questionnaire de la phase 1</li> <li>• Ajouter les informations et les nouveaux éléments provenant de la phase 2 de l'enquête</li> <li>• Développer et améliorer le moteur de recherche de la base de données et ses capacités linguistiques</li> <li>• Établir des liens avec d'autres bases de données connexes</li> <li>• Étudier la possibilité d'établir de nouveaux liens avec des moteurs de recherche et sites de répertoires à vocation commerciale générale ou autre</li> <li>• S'assurer de la participation active des centres nationaux de liaison (gouvernement et ONG) à l'enrichissement de la base de données par l'apport d'informations pertinentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % des participants aux activités de la phase 1 communiquent activement des données dans la sous-région</li> <li>• 20 unités nouvelles sont ajoutées à la base de données et contribuent activement à son développement dans la sous-région</li> <li>• Mise au point de un ou plusieurs moteurs de recherche améliorés</li> <li>• Établissement de liens avec d'autres réseaux pertinents, par exemple celui du PNUE et avec les bases de données d'autres conventions (Convention sur la diversité biologique et Convention-cadre sur les changements climatiques)</li> <li>• Prise de contact avec des moteurs de recherche (Alta Vista, Google) et des sites de répertoires (Yahoo, par exemple)</li> </ul>

Résultats	Principales activités	Indicateurs
<p>3. Mise en œuvre et essais de la base de données dans la sous-région, au moyen notamment du renforcement des capacités des utilisateurs locaux. La possibilité de mettre en place et développer un module sous-régional de la base de données est étudiée, évaluée et concrétisée selon que le consortium le juge nécessaire et l'articulation entre ce module sous-régional et le réseau mondial est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier la possibilité de décentraliser la gestion de la base de données dans la sous-région</li> <li>• Déterminer les institutions nationales, sous-régionales et régionales qui pourraient être chargées d'appuyer et d'accueillir la base de données et d'en assurer la gestion</li> <li>• Définir les besoins technologiques d'une gestion décentralisée de la base de données à tous les niveaux et faire une étude de faisabilité</li> <li>• Mettre à l'essai la capacité de la région d'accueillir et de gérer une base de données sous-régionale, si cela est jugé utile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays d'Afrique australe donnent leur accord de principe à la constitution d'un pôle sous-régional de la base de données</li> <li>• Dans 65 % des 18 pays partenaires un pôle national a été mis en place</li> <li>• Au moins 10 interactions sur la plate-forme de communication virtuelle se produisent tous les mois à la fin de la première année et leur nombre augmente de 25 % par an</li> <li>• La gestion décentralisée de la base de données a fait l'objet d'une étude analytique</li> </ul>

Résultats	Principales activités	Indicateurs
<p>4. Perfectionnement et mise à l'essai des instruments d'enquête et des méthodes d'exploitation en vue de les reproduire éventuellement dans d'autres sous-régions d'Afrique et d'ailleurs. Élaboration d'un projet de stratégie pour la phase 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des critères pour les partenaires primaires, secondaires et tertiaires au niveau mondial</li> <li>• Examiner les réseaux existants et créer des liens avec la Convention sur la lutte contre la désertification et ses réseaux thématiques s'il n'en existe pas déjà</li> <li>• Effectuer un recensement et une évaluation approfondis des unités potentielles en vue de pousser plus loin la mise à l'essai de l'instrument d'enquête et de reproduire la démarche de la deuxième phase dans d'autres régions ou sous-régions</li> <li>• Mettre à l'épreuve et évaluer l'utilisation de la base de données et des réseaux associés à titre de contribution à la mise en œuvre effective de la Convention</li> <li>• Élaborer un projet de stratégie visant à regrouper les réseaux au sein d'un réseau mondial pour appuyer la mise en œuvre de la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un catalogue de critères a été établi</li> <li>• Les liens avec cinq grands réseaux régionaux et mondial sont en place</li> <li>• Au moins 10 interactions en direct sur la plate-forme de communication virtuelle sont enregistrées tous les mois à la fin de la première année et leur nombre augmente annuellement de 25 %</li> <li>• L'instrument d'enquête a été adapté à des essais plus larges</li> <li>• Une étude des coûts et des avantages est disponible</li> <li>• Un projet de stratégie pour le regroupement des réseaux au sein d'un réseau mondial a été élaboré</li> </ul>

### Annexe III. Coût estimatif (en dollars) des activités de la phase 2

Cette estimation comprend : i) les dépenses qui seront engagées par chacun des sept membres du consortium comme indiqué ci-dessous, y compris les dépenses de sous-traitance aux organisations participantes chargées de fournir des éléments thématiques, sous-régionaux, nationaux, sous-nationaux, la contribution des ONG/organisations communautaires et autres apports; et ii) les dépenses destinées à couvrir la coordination des activités du projet, leur mise en œuvre et l'organisation par le PNUE d'ateliers de planification et de synthèse.

Postes budgétaires	PNUE	ALIC/ Université d'Arizona	ISRIC	UNSO/ PNUD	DRFN/ SADC	OMM	RIOD - Centres nationaux de liaison	Organisations participantes (centres nationaux de liaison en Afrique australe)	Total
Action préparatoire : sous-traitance et mise au point des instruments d'enquête et des critères d'évaluation (réf. Mandat 3 a), b), c), d), e))	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		14 000
Atelier de planification pour la mise au point des instruments d'enquête et des critères d'évaluation comme indiqué ci-dessus (réf. Mandat 3 a), b), c), d), e)), traductions, rapports	80 000								80 000
Évaluation approfondie des réseaux/unités en Afrique australe (réf. Mandat 3 f), j), k))					40 000	5 000	20 000		65 000
Gestion et développement de la base de données du site Internet, y compris son exploitation à l'échelle mondiale (réf. Mandat 3 g), k) et 2 c))		60 000	18 000	5 000	40 000 (régional)		10 000		133 000
Atelier pour la synthèse de la phase 2 et l'élaboration d'une stratégie pour la phase 3 (réf. Mandat 3 c), h), i), k))	80 000				30 000				110 000
Coordination et établissement des rapports	80 000								80 000
Provision au titre du matériel et du logiciel pour l'exploitation du réseau sous-régional et de la base de données décentralisée (réf. Mandat 3 k))					8 000 + 20 000			70 000	98 000
Provision pour imprévus : 13 % (dépenses d'appui de l'ONUN)	75 000								75 000
<b>Total</b>	<b>317 000</b>	<b>62 000</b>	<b>20 000</b>	<b>7 000</b>	<b>140 000</b>	<b>7 000</b>	<b>32 000</b>	<b>70 000</b>	<b>655 000</b> Total général

-----